

COMMUNIQUE

DPC : UNE GESTION IRRESPONSABLE

L'OGPDC a annoncé la suspension de la prise en charge des formations de DPC des médecins à compter du 22 septembre pour les nouveaux inscrits.

Le développement professionnel continu **permet de maintenir les pratiques professionnelles** à leur meilleur niveau au bénéfice des patients.

Après le rapport de l'IGAS de 2014 pointant les limites du financement du DPC, après la suspension des financements par l'OGDPC en 2014, force est de constater que **rien n'a été fait pour redresser la situation financière.**

La loi de santé, en discussion au Parlement, **réaffirme l'obligation des médecins** de suivre des formations de DPC. Mais cette obligation, un devoir à l'égard des patients, financée par les cotisations des médecins, va de pair avec un droit : l'accès aux formations indemnisées de DPC.

La dégradation des comptes de l'OGDPC était prévisible mais **les pouvoirs publics n'ont rien fait pour l'éviter.**

La FNMR appelle les tutelles à prendre les mesures nécessaires pour assurer le financement du DPC pour l'ensemble des médecins.

* * *

Contact : Docteur Jean-Philippe MASSON - Président FNMR - Tél : 01.53.59.34.07.

FEDERATION NATIONALE DES MEDECINS RADIOLOGUES

168 A rue de Grenelle – 75007 PARIS

Tél : 01.53.59.34.00. – Fax : 01.45.51.83.15. – Mail : info@fnmr.org